

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1488

20 juillet 2010

SOMMAIRE

Abou Lux SA	71420	DimaSilfo S.à r.l.	71392
Actor HoldCo S.à r.l.	71423	Direl HoldCo S.à r.l.	71423
Affich'Net Sàrl	71406	EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl	71404
A-Jet Solution	71405	EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl	71405
Albert M. Baer Beauty Consulting & Coac- hing S.à r.l.	71393	EPGF (Luxembourg), Sàrl	71404
Alena Institut Sàrl	71420	Euresa-Life S.A.	71421
Alphea	71406	Fonrux SA	71420
Altercap CCA I SA	71407	Franvalux S.à r.l.	71379
Artnelux	71405	Hang Chow	71421
Asian Bulk and Minerals Luxembourg S.A.	71407	Interfinance & Consulting Group S.A.	71378
Avanti Invest SA	71407	Japan Property Holdco S.à r.l.	71405
Axius	71378	L'Aiguille d'Or	71424
Basler Fashion Luxco S.à r.l.	71423	Luxcare S.A.	71378
bayer & hahn S.à r.l.	71394	Lux Forst Neises S.à r.l.	71393
BB & MT SA	71421	Métis	71404
BB & MT SA	71421	Mirai S.A.H.	71395
BB & MT SA	71422	MJH SA	71406
Blocus S.à r.l.	71394	Nemab S.à r.l.	71380
CBS Showtime - CBS-Lux Holding LLC S.C.S.	71396	Orbis Sicav	71378
Centiem Ouest S.à r.l.	71394	Porta Invest S.à r.l.	71393
Christian Ewen Studio für Moderne Baue- lemente Sàrl	71393	Sami-Bau G.m.b.H.	71422
Coiffure Pia S.à r.l.	71395	Servus LuxCo S.à r.l.	71423
Cominvest	71395	Sicav Patrimoine Investissements	71422
Createrra S.A.	71379	Swap Enhanced Asset Linked Securities (SEALS) S.A.	71406
Crista Invest	71394	Total Management Associates S.A.	71393
Data Direct Indexagent S.A.	71407	Transports Schiocchet Excursions Sàrl ...	71424
Deepinvest S.A.	71424	Transports Schiocchet Excursions Sàrl ...	71424
Dido Capital One S.à r.l.	71379	Vireos Investment Fund S.A., SICAV-SIF	71422
Digital-Total S. à r. l.	71379	Wako S.A.	71395
		Wako S.A.	71421

Luxcare S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.351.

Le domiciliataire soussigné de la société a dénoncé avec effet au 1^{er} juin 2010 le siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Me Romain LUTGEN

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010085331/10.

(100075633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.**Interfinance & Consulting Group S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 28.986.

Le domiciliataire soussigné de la société a dénoncé avec effet au 1^{er} juin 2010 le siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Me Romain LUTGEN

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010085332/10.

(100075631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.**Axius, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 101.912.

En date du 28 mai 2010, EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), agent domiciliataire dont le siège social est situé au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société anonyme AXIUS, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010085333/13.

(100075468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.**Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 30 avril 2010 à 15 heures

L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Allan W.B. Gray résidant 34, Bermudiana Road, BER-HM11 Hamilton, Bermudes, Monsieur William B. Gray résidant 34, Bermudiana Road, BER-HM11 Hamilton, Bermudes, Monsieur John C.R. Collis résidant 2, Clarendon House Church Street, BER-HM11 Hamilton, Bermudes, Monsieur Claude Kremer résidant 14, rue Erasme, 1468 Luxembourg, Luxembourg, Monsieur Austin J. O'Connor résidant 4, rue de l'Eglise, 5481 Worlmeldange, Luxembourg et Monsieur David T. Smith résidant 85, Warner Building, Reid Street, BER-HM12 Hamilton, Bermudes comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2011.

L'Assemblée a également décidé de réélire Ernst Et Young S.A. comme Réviseur d'Entreprise agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2011.

Bertrange, le 28 mai 2010.

Pour le compte d'ORBIS SICAV

Citibank International plc

(Luxembourg Branch)

Flore SENDEGEYA

Référence de publication: 2010086386/21.

(100077096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Dido Capital One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 145.072.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 mai 2010 que:

1. L'associé unique décide de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085336/18.

(100075710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Digital-Total S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 116.644.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085337/10.

(100075628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Franvalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 113.628.

—
Extrait du Conseil de Gérance en date du 5 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085338/12.

(100075442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Creterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 82.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

CREATERRA S.A.

25 route d'Esch

L-1470 - LUXEMBOURG

Bernard Vulfs / Mario Nozza

Administrateur délégué / Administrateur délégué

Référence de publication: 2010085380/14.

(100075961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.353.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

NEINVER, S.A., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega -Alcobendas, 28108 Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid (Spain) under number 48331, in tome 5270, Section 8, folio 210, sheet number M-93606 (the "A Shareholder") here represented by Mrs. Prune Callot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 30 April 2010.

MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Wijnhaven 60, 2511 GA The Hague, register with the chamber of commerce of The Hague under number 27377056 (the "B Shareholder") here represented by Mrs Stephanie Juan, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 19 May 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société a responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Nemab, S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Corporate object.

3.1 The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in Luxembourg or foreign companies, or in any enterprises in any form whatsoever, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations, as well as the entry into joint venture of a corporate or contractual form.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and intellectual property rights, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

3.3 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4 The Company may also borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments,

perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities.

3.5 The Company may purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it.

3.6 The Company may sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Board of Managers think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; hold any shares, debentures and other securities so acquired; improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company.

3.7 The Company may finally do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by six thousand two hundred and fifty (6,250) class A shares (the "Class A Shares", its holder being referred to as the "Class A Shareholder") with a nominal value of one Euro (€ 1,00.-) each, numbered from 1 to 6,250 and six thousand two hundred and fifty (6,250) class B shares (the "Class B Shares", its holder being referred to as the "Class B Shareholder") with a nominal value of one Euro (€ 1,00.-) each, numbered from 6,251 to 12,500 (hereafter referred to as the "Shares" and the holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders").

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal voting rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 The Shares may not be sold or otherwise transferred, nor may the Shareholders undertake to do so, either directly nor indirectly and irrespective of whether or not in an economic sense.

The Shareholders shall be entitled to transfer their Shares if and when:

(a) it concerns the transfer of the full and unencumbered legal and economic ownership of all the Shares held by the relevant Shareholder; and

(b) the party to whom the Shares are being sold and transferred is a member of the A Shareholder's group if the transferring Shareholder is the A Shareholder or member of the B Shareholder's group if the transferring Shareholder is the B Shareholder, provided that, in both cases, the know-how and capabilities of the acquiring group member shall be equivalent to those of the A Shareholder and B Shareholder; and

(c) the acquirer of the Shares, as of the date of such sale and transfer, (i) becomes a party to the Shareholders' Agreement by signing a deed of adherence and (ii) confirms that it will take over all the obligations of the transferring Shareholder(s) and fulfils these as if they were its own; and

(d) the transfer is otherwise in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, articles 189 and 190 of the Law and the Articles.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of two classes of manager(s), the class A manager(s) (the "Class A Manager(s)"), and class B manager(s) (the "Class B Manager(s)") appointed by a resolution of the Shareholders. The Board of Managers should be composed of the same number of Class A Manager(s) and Class B Manager(s).

8.2 The Class A Manager(s) is/are appointed by the resolutions of the Shareholders out of a list of persons nominated for appointment by the A Shareholder.

The Class B Manager(s) is/are appointed by the resolutions of the Shareholders out of a list of persons nominated for appointment by the B Shareholder.

8.3 If a seat on the Board of Managers becomes vacant, the Shareholder upon whose proposal the manager who previously held such seat was, shall be entitled to nominate for appointment a list of persons out of which the new manager will be appointed by the General Meeting.

8.4 At least half of the Company's Managers must, at all times, be Luxembourg resident individuals. The other Managers will not be resident individuals of the same country. No Managers will be resident in France.

8.5 Managers will not be remunerated for their mandate.

8.6 The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

9. Powers of the sole manager or of the Board of managers.

9.1 In dealing with third parties the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be represented by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of managers.

11.1 The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 The Board of Managers shall hold quarterly meetings or as often as deemed desirable by the Managers. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman of the Board (the "Chairman"). Each Manager shall be entitled to request the Chairman to convene a Board of Managers' meeting. Should the Chairman fail to convene a Board of Managers' meeting within 5 business days following any manager's request, then such Manager will be entitled to convene the meeting him/her/itself.

12.2 The meetings of the Board of Managers shall be convened by written notice to all Managers with a notice period of 7 business days, not including the day of notice and the day of the meeting. The notice shall be accompanied by an agenda setting out in such reasonable detail as may be practicable the business to be transacted at the meeting. The notice and the agenda as well as all the documents to be approved during the Board of Managers' meeting shall be sent to the managers. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 The meetings of the Board of Managers meetings shall be held in person at the Company's offices. At least 75% of the Managers should physically attend the meeting for it to be deemed to be validly held.

12.4 The meetings of the Board of Managers shall be presided over by the Chairman. Every year the Chairman shall be designated by the Board of Managers. The Chairman's position shall be alternated between Class A Managers and Class B Managers. The first Chairman of the Board of Managers shall be a Class B Manager. The Chairman shall not have a casting vote.

12.5 The Board of Managers shall appoint every year a secretary who shall keep minutes of the proceedings at every meeting. The secretary position shall be alternated between the Class A Managers and the Class B Managers in such a manner that when a Class A Manager has been appointed as Chairman, a Class B Manager is appointed as secretary, and vice versa.

12.6 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A Class A Manager shall be represented by a Class A Manager and a Class B Manager shall be represented by a Class B Manager. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.7 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if all members are present or represented. If at any meeting there is an insufficient quorum to take a valid decision, a second meeting shall be convened with at least 3 business days notice at which the same quorum shall apply.

12.8 Each manager has one vote. Decisions (including the decisions to present any proposal or request the approval of the General Meeting) of the Board of Managers shall only be adopted by unanimous consent. If any vote is not unanimous, the resolution shall be rejected.

12.9 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed exceptionally for one (1) Manager provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or

not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.10 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.11 All minutes shall be in English. To the extent required by the Law, French translation shall be made. The minutes shall be adopted by the Board of Managers and signed by the managers present or represented as evidence thereof.

12.12 Extracts shall be certified by the Board of Managers' secretary, with the Chairmen signing the certificate as evidence thereof.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.2 All Shareholders' decisions are taken by the general meeting of Shareholders (the "General Meeting") to be held in person at the registered office of the Company and at least once a year.

13.3 Each manager and each Shareholder shall be entitled to request from the Chairman the convening of a General Meeting. Each General Meeting shall be convened by the Chairman by written notice to all Shareholders with a notice period of 7 business days, not including the day of notice and the day of the General Meeting.

13.4 The notice shall be accompanied by an agenda setting out in such reasonable detail as may be practicable the business to be transacted at the meeting. The notice and the agenda shall be sent to the managers and the Shareholders from the Company's offices.

13.5 Should the Chairman fail to convene a General Meeting within 5 business days following any manager or Shareholder request, then such manager / Shareholder will be entitled to convene the meeting him/her/itself.

13.6 The General Meeting shall be presided over by the Chairman.

13.7 Minutes of the proceedings of the General Meeting of the Shareholders shall be kept at every general meeting of the Shareholders by the Board of Managers' secretary. All minutes shall be in English, except that any general meeting of the Shareholders to be held in front of a Luxembourg public notary should be translated into German or French. Such notarial deeds will state that in case of discrepancy between the two versions, the English version shall prevail. The minutes shall be adopted by the General Meeting and signed by the Shareholders as evidence thereof.

13.8 The General Meeting may only adopt valid resolutions in a General Meeting where 100% of the issued share capital is present or represented. The General Meeting shall, to the extent permitted by the Law, adopt all its resolutions with the unanimous consent of Shareholders representing 100% of the Company's issued share capital. If the Shareholders do not unanimously agree to the adoption of a resolution, such resolution shall be deemed rejected.

13.9 The Shareholders shall cast their votes in the General Meeting and exercise their shareholder's rights in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement and the Articles.

13.10 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.11 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.12 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.13 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.14 The annual General Meeting shall be held within 6 months of the close of the financial year to, inter alia:

- (a) Discuss and adopt the annual accounts;
- (b) To determine the profit allocation or carrying forward of any losses; and
- (c) To grant discharge to the Managers and auditors (if any) for the performance of their duties.

14. Deadlock.

14.1 Critical Deadlock Event

14.1.1 In the event that the adoption or rejection of a resolution in a management board meeting of an SPV or in a Board of Managers' meeting pursuant to article 12, or in a General Meeting pursuant to Article 13, causes a dispute between the directors of the relevant SPV, the managers or the Shareholders, as the case may be, that affects the relationship between the members of the relevant corporate body in such a manner that the relevant Group Company can no longer or risks no longer being able to conduct its business properly or meet its obligations, the dispute shall constitute a critical deadlock event ("Critical Deadlock Event") with respect to the relevant corporate body; otherwise it shall be deemed a non critical deadlock event, in which case the Company will keep on conducting its business without the following Articles being applied.

14.1.2 Whenever a Critical Deadlock Event is deemed to have occurred each Shareholder may within 30 (thirty) days of the event that has given rise to the Critical Deadlock Event give a deadlock notice in writing to the other Shareholder that in its opinion there is a Critical Deadlock Event ("Deadlock Notice") and identifying the matter over which the Parties are deadlocked.

If at the expiry of 3 months from the date of the Deadlock Notice or such longer period as the Shareholders may agree in writing, the Critical Deadlock Event has not been resolved, then any Shareholder shall be entitled to issue a written notice to the other Shareholder ("Deadlock Termination Notice") and Clause 14.2 shall apply.

14.2 Transfer by a Shareholder

14.2.1 By means of the Deadlock Termination Notice issued by either Shareholder, said Shareholder will notify the other Shareholder in writing of its binding offer (i) to purchase all (and not some or part of) the Shares held by the other Shareholder against an irrevocably stated price ("Offer price") ("Offer"), or, alternatively, sell all (and not some or part of) of its Shares to the other Shareholder against the Offer Price ("Alternative Offer").

14.2.2 The Shareholder receiving the Deadlock Termination Notice shall, within 14 business days, inform the notifying Shareholder in writing as to whether it accepts the Offer or the Alternative Offer for its Shares. The Shareholder receiving the Deadlock Termination Notice shall be obliged to accept either the Offer or the Alternative Offer. If the receiving Shareholder does not respond within 14 business days, such Shareholder shall be deemed to have accepted the Offer.

14.2.3 If each Shareholder receives a Deadlock Termination Notice containing an Offer and an Alternative Offer, the notice which was delivered first shall prevail.

14.2.4 The Shareholder bound to purchase all the Shares held by the other Shareholder shall set a date no later than 14 business days after the 14 business days mentioned above for the purchase and transfer of all the Shares held by the other Shareholder ("Completion Date"). On the Completion Date, the Shareholders shall undertake all such acts, including full payment of the Offer Price, and execute all such documents reasonably necessary for giving the full effect to the purchase and transfer as set out above.

14.3 Liquidation

14.3.1 If at the expiry of 4 months from the date of the Deadlock Notice, the Critical Deadlock Event has not been resolved and no Shareholder has issued a Deadlock Termination Notice, the Company shall be liquidated in accordance with the provisions of Article 18.

14.3.2 If at the expiry of 6 months from the date of the Deadlock Notice, the Company's liquidation referred to above has not been decided upon by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 18, the Shareholders agree to proceed as follows:

(a) The Shareholders will have a 30-day period to try to come to an agreement on allocation to each Shareholders ("Distribution") of the SPV's shares, on a 50/50 basis, structuring the split such that each Shareholder is left with the whole ownership of a subset of the Group Companies.

(b) The SPVs will be valued in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement.

(c) Whichever Shareholder is allocated SPVs which value represents a lower percentage of the total value of the Group Companies that their percentage in the Company (i.e., 50%) will receive a compensation from the other Shareholder consisting of an amount equal to the excess in value of the SPVs allocated to such party (the "Compensation").

(d) The subsets of SPVs resulting from the Distribution shall represent a proportion as close as possible to the 50/50 basis and, therefore, the split shall be structured such that the Compensation is reduced to the minimum

(e) If the Shareholders do not reach an agreement on the Investment's net asset value (as defined in the Shareholders' Agreement), the Distribution and/or the Compensation within the 30-day term, an auditor from among the ones included in the Shareholders' Agreement will be selected by means of a draw undertaken by a Luxembourg Notary in the following 7 days. The draw will be repeated if acceptance is not obtained

(f) The auditor appointed will have a period of 1 month to give its opinion on the issue of discrepancy. Should the discrepancy refer to the Distribution (i.e., to the allocation of each of the Group Companies' subsets to each Shareholder), the auditor appointed will allocate each SPVs' subset to each Shareholder by means of a draw.

(g) The Shareholders shall provide the auditor appointed with all information reasonably requested by the auditor that will be necessary or helpful to determine an opinion about the issue of discrepancy.

(h) The auditor's opinion will be binding for the Shareholders. The fees accrued by the auditor will be borne by the Company.

Chapter V. - Business year

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above Inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right of shares.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

Chapter VI. - Liquidation

17. Dissolution and Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

19. Definitions.

Affiliate means any entity or person or partnership, who, directly or indirectly, controls or is controlled by a Shareholder or is directly or indirectly controlled by the same entity, person or partnership as such Shareholder.

Group means the Company and the SPV's owned by the Company from time to time.

Group Company means each entity person, or partnership that forms part of the Group.

Investment: means a Target Project developed through the Company.

Shareholders' Agreement: means any joint venture agreement which may be entered into between the Shareholders from time to time.

SPV means the investment by the Company in special purpose vehicles;

Target Projects means the list as appended in schedule 2 of the Shareholders' Agreement.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2010.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

NEINVER S.A.	6,250 A Shares
MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V.	6,250 B Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary. The Shares have been issued with a share premium of an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) for each Shareholder.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Class A Manager of the Company for an undetermined period:

Bruno Bagnouls, chartered accountant, born on 9 May 1971 in Nancy (France), having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Is appointed as Class B Manager of the Company for an undetermined period:

MAB Development Outlet Centre B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Wijnhaven 60, 2511 GA The Hague, register with the chamber of commerce of The Hague under number 27377056.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

NEINVER, S.A., une société dûment constituée en Espagne, ayant son siège social Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega -Alcobendas, 28108 Madrid, Espagne et immatriculé avec le registre de commerce de Madrid (Espagne) sous le numéro 48331, tome 5270, section 8, folio 210, page M-93606 (l' "Associé A"), ici représentée par Prune Callot, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 30 avril 2010,

MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., une société dûment constituée aux Pays-Bas, ayant son siège social Wijnhaven 60, 2511 GA La Haye, immatriculée avec le registre de commerce de La Haye sous le numéro 27377056 (l'"Associé B"), ici représentée par Stéphanie Juan, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 19 mai 2010,

(chacun un "Associé" et ensemble les "Associés").

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - **Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Nemab S.à r.l" qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet social.

3.1 Les buts pour lesquels la Société a été constituée sont toutes les opérations relatives directement ou indirectement à la prise d'intérêts participatifs au Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, ou dans toute entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de telles participations, et l'entrée dans des joint ventures de forme sociétaire ou contractuelle.

3.2 La Société pourra utiliser ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et la vente de portefeuille consistant en des titres de quelque origine que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, souscription, garantie ou par option d'achat ou tout autre moyen que ce soit, tout type de titres ou de droits de propriété intellectuelle, les réaliser au moyen de vente, transfert, échange ou autrement, développer ces titres et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt participatif un support, des prêts, avances et garanties.

3.3 La Société pourra accorder des garanties, des prêts ou autrement assister les sociétés (au moyen de prêts, avances, garanties ou gages ou autrement) dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou forme une partie du même groupe de sociétés de la Société.

3.4 La Société pourra également emprunter, collecter ou garantir le paiement d'argent de toute les manière que le Conseil de Gérance juge appropriées, ce qui inclut l'émission (dans la mesure où cela est permis par la Loi) d'obligations ou autres titres ou instruments, permanents ou autres, convertibles ou non, perçus sur tous ou certains biens de la Société (présents ou futurs), ou son capital non appelé, d'acquérir, racheter, convertir ou payer ces obligations.

3.5 La Société pourra acquérir, louer, échanger, engager ou autrement acquérir tout bien personnel ou réel et tout droit ou privilège en rapport avec ou grevant ce-dernier.

3.6 La Société pourra vendre, louer, échanger et disposer de tout bien personnel ou réel et/ou de l'ensemble ou d'une partie des engagements de la Société, pour une considération que le Conseil de Gérance juge appropriée, comprenant des parts sociales, des obligations ou autres titres, libérés soit entièrement soit en partie, de toute personne, ayant ou non (ensemble ou en partie), des objets similaires à celui de la Société; détenir des parts sociales, des obligations ou autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer, octroyer des options sur, appliquer ou autrement traiter de tout ou partie des biens et droits de la Société.

3.7 La Société pourra finalement faire toute opération (incluant la conclusion, la performance et la remise de contrats, actes ou arrangements en faveur ou avec toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil de Gérance, secondaire ou favorable à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

TOUJOURS A CONDITION que la Société n'entre pas dans des transactions, qui constitueraient une activité réglementée du secteur financier ou qui nécessiteraient une licence d'activité conformément à la Loi luxembourgeoise, sans autorisation conforme à la Loi luxembourgeoise.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, numérotées de 1 à 6.250 et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, numérotées de 6.250 à 12.500 et les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits de vote égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. **Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Les Parts Sociales ne pourront pas être vendues ou autrement transférées, et les actionnaires ne pourront pas entreprendre de faire ainsi, soit directement ou indirectement, et sans tenir compte de si cela est fait ou non dans un sens économique.

Les Associés auront le droit de transférer leurs Parts Sociales si et quand:

a) Cela concerne le transfert de toute propriété légale et économique non grevée de toutes les Parts Sociales détenues par l'Associé concerné; et

b) La partie à qui les Parts Sociales auront été vendues et transférées est membre du groupe des Associés A si l'Associé transférant est un Associé A ou est un membre du groupe des Associés B si l'Associé transférant est un Associé B; à condition que, dans les deux cas, le savoir-faire et les capacités du membre du groupe acquérant seront équivalents à ceux de l'Associé A et de l'Associé B, et

c) L'acquéreur des Parts Sociales, à la date d'une telle vente et transfert, (i) devient partie au Pacte d'Actionnaires en signant un acte d'adhésion et (ii) confirme qu'il reprendra à son compte toutes les obligations de l'(les) Associé(s) transférant(s) et remplira celles-ci comme si elles étaient les siennes; et

d) Le transfert est en conformité avec les dispositions du Pacte d'Actionnaires, des articles 189 et 190 de la Loi et des Statuts.

Titre II. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (chacun un "Gérant" et ensemble le "Conseil de Gérance ") composé de deux catégories de Gérant(s), la catégorie de gérant(s) A (la "Catégorie de Gérant(s) A") et la catégorie de Gérant(s) B (la "Catégorie de Gérant(s) B") nommés par une résolution des Associés. Le Conseil de Gérance sera composé du même nombre de Gérant(s) de Catégorie A et de Gérant(s) de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) de Catégorie A sera/seront nommé(s) par les résolutions des Associés depuis une liste de personnes désignées pour leur nomination par l'Associé A.

8.2 Le(s) Gérant(s) de Catégorie B sera/seront nommé(s) par les résolutions des Associés depuis une liste de personnes désignées pour leur nomination par l'Associé B.

8.3 Si un siège du Conseil de Gérance devient vacant, L'Associé sur proposition duquel le gérant détenait ce siège auparavant, aura le droit de désigner une liste de personnes parmi lesquelles le nouveau gérant sera nommé par l'Assemblée Générale.

8.4 Au moins la moitié des gérants de la Société doit, à tout moment, être résident luxembourgeois. Les autres Gérants ne seront pas des résidents du même pays. Aucun ne sera résident en France.

8.5 Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leur mandat.

8.6 Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des Associés.

9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

11. Délégation et Agent du gérant unique et du Conseil de gérance.

11.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance tiendra des réunions trimestrielles ou aussi souvent que cela sera considéré comme nécessaire par les Gérants. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président du Conseil (le "Président"). Chaque Gérant aura le droit de demander au Président de convoquer une réunion du Conseil de Gérance. Si le Président omet de convoquer la réunion du Conseil de Gérance dans les 5 jours ouvrables à la suite de la demande d'un Gérant, ce Gérant aura le droit de convoquer cette réunion lui-même.

12.2 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par notification écrite faite à tous les Gérants avec un période de notification de 7 jours ouvrables, ne sont pas inclus le jour de la notification et le jour de la réunion. La convocation sera accompagnée par l'ordre du jour reprenant les points qui seront soulevés lors de la réunion. La convocation et l'ordre du jour ainsi que tous les documents devant être approuvés lors de la réunion du Conseil de Gérance seront envoyés aux Gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues en personne au siège social de la Société. Au moins 75% des Gérants devront assister physiquement à la réunion pour qu'elle soit considérée comme valablement tenue.

12.4 Les réunions du Conseil de Gérance seront présidées par le Président. Chaque année le Président sera désigné par le Conseil de Gérance. Les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B se relayeront à la fonction de

Président. Le premier Président du Conseil de Gérance sera un Gérant de Catégorie B. Le Président n'aura pas de voix prépondérante.

12.5 Le Conseil de Gérance désignera chaque année un secrétaire qui dressera les procès-verbaux à chaque réunion. Les Gérants de Catégorie A et le Gérants de Catégorie B se relayeront à la fonction de secrétaire de telle manière que quand un Gérant de Catégorie A a été désigné comme Président, un Gérant de Catégorie B sera désigné comme secrétaire, et vice versa.

12.6 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant de Catégorie A sera représenté par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sera représenté par un Gérant de Catégorie B. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.7 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si tous ses membres sont présents ou représentés. Si il y a un quorum insuffisant pour prendre une décision valide, une seconde réunion sera convoquée dans un délai d 3 jours ouvrables à laquelle la même condition de quorum s'appliquera.

12.8 Chaque Gérant a une voix. Les décisions (incluant les décisions de soumettre des demandes ou des approbations à l'Assemblée Générale) du Conseil de Gérance seront seulement adoptées à l'unanimité. Si un vote n'est pas unanime, les résolutions seront rejetées.

12.9 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée exceptionnellement pour un (1) Gérant si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.10 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.11 Tous les procès-verbaux seront en anglais. Dans les limites exigées par la loi, des traduction en français devront être faites. Les procès-verbaux seront adoptés par le Conseil de Gérance et signés par les Gérants présents ou représentés comme preuve.

12.12 Des extraits seront certifiés par le secrétaire du Conseil de Gérance, contresigné par le Président comme preuve.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.2 Toutes les décisions des Associés sont prises par l'assemblée générale des associés ("Assemblée Générale") devant être tenue physiquement au siège social de la Société au moins une fois par an.

13.3 Chaque Gérant et chaque Associé aura le droit de demander au Président de convoquer une Assemblée Générale. Chaque Assemblée Générale sera convoquée par le Président par notification écrite adressée à tous les Associés avec un préavis de 7 jours ouvrables, n'incluant ni le jour de la convocation ni le jour de l'Assemblée Générale.

13.4 La convocation sera accompagnée par l'ordre du jour reprenant les points qui seront soulevés lors de la réunion. La convocation et l'agenda seront envoyés aux Gérants et aux Associés depuis le siège social de la Société.

13.5 Si le Président omet de convoquer la réunion du Conseil de Gérance dans le 5 jours ouvrables à la suite de la demande d'un gérant ou d'un Associé, ce(t) Gérant/ Associé aura le droit de convoquer cette réunion lui-même.

13.6 L'Assemblée Générale sera présidée par le Président.

13.7 Le procès-verbaux des Assemblée Générales des Associés seront tenus à chaque Assemblée Générale des Associés par le secrétaire du Conseil de Gérance. Tous les procès-verbaux seront en anglais, à l'exception des Assemblée Générale des Associés devant être tenues par devant notaire qui devront être traduites en français ou en allemand. Ces actes notariés déclareront qu'en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise prévaudra. Les procès-verbaux seront adoptés par l'Assemblée Générale et signés par les Associés comme preuve.

13.8 L'Assemblée Générale peut seulement adopter des résolutions valables si 100% du capital émis est présent ou représenté. L'Assemblée Générale adoptera, dans les limites autorisées par la Loi, toutes ses résolutions à l'unanimité des Associés représentant 100% du capital social émis de la Société. Si les Associés n'ont pas approuvé à l'unanimité l'adoption d'une résolution, une telle résolution sera considérée comme rejetée.

13.9 Les Associés voteront à l'Assemblée Générale et exerceront leurs droits d'Associés conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires et des Statuts.

13.10 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.11 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.12 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.13 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.14 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue dans le 6 mois de la clôture de l'exercice social afin, entre autres de:

- a) Discuter et approuver les comptes annuels;
- b) Déterminer l'allocation des profits et le report à nouveau des pertes;
- c) Accorder décharge aux Gérants et auditeurs (si applicable) pour l'exercice de leur mandat.

14. Situation de blocage (Deadlock).

14.1 Evènement de blocage critique (critical deadlock event)

14.1.1 En cas de l'adoption ou du rejet d'une résolution lors d'une réunion de l'organe de gestion d'un SPV ou d'une réunion du Conseil de Gérance conformément à l'article 12, ou d'une Assemblée Générale conformément à l'article 13, provoquant un conflit entre les gérants du SPV concerné, les gérants ou associés, selon le cas, qui affectent la relation entre les membres de l'organe social concerné, de telle manière que le Groupe de Sociétés ne peut plus ou ne peut plus risquer de mener les affaires correctement et remplir ses obligations, le conflit constituera alors un évènement de blocage critique (critical deadlock event) ("Evènement de Blocage Critique") de l'organe social concerné; autrement, il sera considéré comme un évènement de blocage non critique, dans un tel cas la Société continuera à conduire ses affaires sans que les articles suivants ne s'appliquent.

14.1.2 Si un Evènement de Blocage Critique est considéré comme s'étant produit, chaque Associé peut, dans les 30 (trente) jours de l'évènement qui a provoqué un Evènement de Blocage Critique, notifier le blocage à l'autre Associé qu'il y a dans son opinion un Evènement de Blocage Critique (la "Notification du Blocage") et identifier les points au sujet desquels les Parties sont bloquées.

14.1.3 Si, à l'expiration d'un délai de 3 mois depuis la date de la Notification du Blocage ou toute période plus longue qui aurait été convenue par écrit par les Associés, l'Evènement de Blocage Critique n'a toujours pas été résolu, tout Associé aura le droit d'émettre une notification écrite à l'autre Associé ("Notification de Fin de Blocage") et la clause 14.2 s'appliquera.

14.2 Transfert par un Associé

14.2.1 Au moyen d'une Notification de Fin de Blocage émise par l'un des Associés, ledit Associé notifiera à l'autre Associé son offre contraignante par écrit (i) pour acquérir toutes (et non pas certaines ou une partie des) Parts Sociales détenues par l'autre Associé contre un prix établi de manière irrévocable ("Prix d'Offre") ("Offre"), ou alternativement, (ii) vendre toutes (et non pas certaines ou une partie de) ses Parts Sociales à l'autre Associé contre le Prix d'Offre ("Offre Alternative").

14.2.2 L'Associé recevant la Notification de Fin de Blocage informera par écrit, dans un délai de 14 jours, l'Associé lui notifiant s'il accepte l'Offre ou l'Offre Alternative pour ses Parts Sociales. L'Associé recevant la Notification de Fin de Blocage sera obligé d'accepter soit l'Offre soit l'Offre Alternative. Si l'Associé qui a reçu la notification ne répond pas dans un délai de 14 jours, il sera considéré comme ayant accepté l'Offre.

14.2.3 Si chaque Associé reçoit une Notification de Fin de Blocage contenant une Offre et une Offre Alternative, la notification qui sera remise en premier devra prévaloir.

14.2.4 L'Associé tenu d'acquérir toutes les Parts Sociales détenues par l'autre Associé devra fixer une date au plus tard 14 jours ouvrables après les 14 jours ouvrables mentionnés ci-dessus pour l'acquisition et le transfert de toutes les Parts Sociales détenues par l'autre Associé (la "Date d'Achèvement"). A la Date d'Achèvement, les Associés entreprendront tout acte, incluant le paiement complet du Prix d'Offre, et exécuteront tout document raisonnablement nécessaire afin de donner plein effet à l'acquisition et au transfert décrit ci-dessus.

14.3 Liquidation

14.3.1 Si à l'expiration d'un délai de 4 mois depuis la date de la Notification de Blocage, l'Evènement de Blocage Critique n'a pas été résolu et aucun Associé n'a émis de Notification de Fin de Blocage, la société sera liquidée conformément aux dispositions de l'Article 18.

14.3.2 Si à l'expiration d'un délai de 6 mois depuis la date de la Notification de Blocage, la liquidation de la société telle que mentionnée ci-dessus n'a pas été décidée par les Associés conformément aux dispositions de l'Articles 18, les Associés sont d'accord de procéder comme suit:

a) Les Associés auront une période de 30 jours pour essayer de trouver un accord sur l'allocation à chaque Associé (la "Distribution") des parts sociales du SPV, sur une base 50/50, structurant le partage de telle manière que chaque Associé conserve la pleine propriété d'un sous-ensemble du groupe de Sociétés.

b) Les SPVs seront évaluées conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires.

c) Quelque soit l'Associé auquel est alloué les SPVs dont la valeur représente un pourcentage inférieur de la valeur totale du Groupe de Société que leur pourcentage dans la Société (i.e., 50%), il recevra une compensation de l'autre Associé consistant en un montant égal à l'excès en valeur des SPVs qui lui ont été alloués (la "Compensation").

d) Le sous-ensemble de SPVs résultant de la Distribution représentera une proportion aussi proche que possible de la base 50/50 et, ainsi, le partage sera structuré de telle manière que la Compensation sera réduite au minimum.

e) Si les Associés ne trouvent pas d'accord sur la valeur nette des actifs de l'Investissement (tel que définit dans le Pacte d'Actionnaires), la Distribution et/ou la Compensation dans un délai de 30 jours, un auditeur, parmi ceux qui sont cités dans le Pacte d'Actionnaires, sera choisi par tirage au sort effectué par un notaire luxembourgeois, dans les 7 jours suivants. Le tirage au sort sera répété si l'acceptation n'est pas obtenue.

f) L'auditeur sélectionné aura une période d'1 mois pour donner son avis sur l'issue à donner au conflit. Si le conflit porte sur la Distribution (l'allocation de chaque sous-ensemble du Groupe de Société à chacun des Associés), l'auditeur sélectionné allouera chaque sous-ensemble de SPVs à chacun des Associés par voie de tirage au sort.

g) Les Associés fourniront aux auditeurs sélectionnés les informations raisonnablement demandées par l'auditeur qui lui seront nécessaires et utiles pour déterminer un avis sur l'issue du conflit.

h) L'avis de l'auditeur sera contraignant pour les Associés. Les honoraires de l'auditeur devront être supportés par la Société.

Titre V. - Exercice social

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

16. Droit de distribution des parts.

16.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (m) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

Titre VI. - Liquidation

17. Dissolution et Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

19. Définitions.

Affilié signifie toute entité ou personne ou partenariat, qui, directement ou indirectement, contrôle ou est contrôlé par un Associé ou est, directement ou indirectement, contrôlé par la même entité, personne ou partenariat que l'Associé.

Groupe signifie la Société et les SPVs détenus par la Société de temps à autre.

Groupe de Société(s) signifie toute entité ou personne ou partenariat qui fait partie du Groupe.

Investissement signifie les Projets de Cible développés à travers la Société.

Pacte d'Actionnaires signifie tout contrat de joint venture qui a été conclu entre les Associés de temps à autre.

Projets de Cible signifie la liste jointe dans l'annexe 2 du Pacte d'Actionnaires.

SPV(s) signifie l'investissement de la Société dans des entités à but spécifique (special purpose vehicles).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

NEINVER S.A.	6.250 Parts Sociales A
MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V.	6.250 Parts Sociales B
Total:	12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Les Parts Sociales ont été émises avec une prime d'émission d'un montant de cent mille Euros (EUR 100.000,-) pour chacun des Associés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéterminée:

Bruno Bagnouls, expert comptable, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Est nommé Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéterminée:

MAB Development Outlet Centre B.V., une société dûment constituée aux Pays-Bas, ayant son siège social Wijnhaven 60, 2511 GA La Haye, immatriculée avec le registre de commerce de La Haye sous le numéro 27377056.

2- Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Callot, S. Juan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23552. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010087758/708.

(100077336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

DimaSilfo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9364 Keiweibach, 2, Reisduerferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 132.328.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085339/10.

(100075627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Porta Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.869.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085340/10.

(100075624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Lux Forst Neises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 110.262.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085341/10.

(100075619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Albert M. Baer Beauty Consulting & Coaching S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 134.169.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085342/10.

(100075618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Total Management Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 50.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120508.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010085411/14.

(100076124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Christian Ewen Studio für Moderne Bauelemente Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 134.625.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085343/10.

(100075617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Blocus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.451.

—
Extrait du Conseil de Gérance en date du 5 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085344/12.

(100075440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

bayer & hahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6976 Oberanven, 1, rue du Coin.

R.C.S. Luxembourg B 111.485.

—
Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085345/10.

(100075616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Centiem Ouest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 371.840,29.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.713.

—
Cession de parts

Dans le cadre d'une cession de parts sociales actée le 1^{er} août 1990, le capital social de la société Centiem Ouest S. à r. l. se répartit, de la manière suivante:

CODEX OY

Enregistrée sous le n° 0808665-4 du Registre de Commerce de Finlande avec siège social

au 16 C, Luoteisväylä, 00200 Helsinki, Finlande 149 parts

SNÄLL Kristi Mariaana

Née le 19/05/1946 à Heinola (Finlande)

demeurant au 7646, East Plaza Drive, Scottsdale, Arizona, USA 1 part

TOTAL 150 parts

Le 20 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour Centiem Ouest S. à r. l.

Signature

Référence de publication: 2010086428/22.

(100076261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Crista Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.809.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085346/12.

(100075438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Cominvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.714.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085347/12.

(100075436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Coiffure Pia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.021.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085348/10.

(100075614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Mirai S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.628.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085349/12.

(100075435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Wako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.578.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Differdange, le 01.06.2010.

Paul Thael

Directeur

Référence de publication: 2010085365/13.

(100075954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

CBS Showtime - CBS-Lux Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 1.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 153.329.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CBS-LUX HOLDING LLC, a Delaware limited liability company with registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware (USA) registered with the Secretary of the State from the State of Delaware under corporate file number 4819356,

CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), a Bermuda limited company having its registered office at Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton, HM12, Bermuda, acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V., a Dutch limited partnership, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, and principal place of business at Parliament Street 18, Milner House, Hamilton HM12 Bermuda, recorded at the Rotterdam Chamber of Commerce under number 24410683, and on behalf of PTC HOLDINGS C.V.

Both appearing parties, here represented by Mr. Regis GALIOTTO, notary's clerk, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal in May 2010.

Such powers of attorney, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned civil law notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state the articles of association of a limited partnership ("société en commandite simple") as follows:

Art. 1. Formation. There is hereby established a société en commandite simple (hereinafter the "Partnership"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular Articles 16 through 22 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended thereafter (hereinafter the "Law"), as well as the present articles of association (hereinafter the "Articles"), between:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, aforementioned, as the sole general partner of the Partnership (hereinafter the "General Partner"),

and

2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), aforementioned, acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V., aforementioned, and on behalf of PTC HOLDINGS C.V., as the sole limited partner of the Partnership (hereinafter the "Limited Partner").

(hereinafter together referred as to the "Partners")

Art. 2. Name. The Partnership's name shall be "CBS SHOWTIME - CBS-LUX HOLDING LLC S.C.S."

Art. 3. Purpose. The Partners have organized the Partnership for the purpose of carrying on as a business in common, with a view to profit, investment business and including the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or undertakings in any form whatsoever and the management of such participations.

The Partnership will in particular acquire intra-group license agreements and related receivable and payable and will carry out and manage intra-group licensing activities.

The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertakings. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Partnership may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Partnership's purpose.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. Registered address. The registered address of the Partnership is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered address may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the Partners.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered address, or with easy communication between this address and abroad, the registered address may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Partnership. Such declaration of the transfer of the registered address shall be made and brought to the attention of third parties by the General Partner(s).

Art. 5. Duration. The Partnership is established for an unlimited duration.

The existence of the Partnership does not terminate by the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Partner or, in case of a plurality of General Partners, any of the General Partners, provided that the Partnership shall have at all time at least one General Partner and one Limited Partner.

Art. 6. Capital, Contributions. The Partnership's capital is initially set at one thousand US Dollars (USD 1,000), represented by one hundred thousand (100,000) partnership interests with a nominal value of one US Cent (USD 0.01) each (the "Partnership Interests" and individually, a "Partnership Interest").

The General Partner owns one (1) Partnership Interest of the Partnership.

The Limited Partner owns ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) Partnership Interests of the Partnership.

Each Partnership Interest of General Partner or Partnership Interest of Limited Partner gives one voting right in general meetings of partners, either annual or extraordinary.

Art. 7. Transfer of Partnership Interests. After unanimous prior written consent of all Partners is obtained, the Partnership Interests are freely transferable among the Limited Partners.

No transfer of Partnership Interests to a non-partner may take place (i) without the agreement of the other Partners, either General Partner or Limited Partner, and (ii) without having been first offered to the other Partners.

Notwithstanding the foregoing, reference is made to the provision of Article 21 of the Law and of Article 1690 of the Civil Code.

The Partnership Interests are indivisible with regard to the Partnership, which allows only one owner for each Partnership Interest.

For the avoidance of doubt a Partner retains his right to receive any profits which have been appropriated to him in accordance with Article 20.2a) but not yet distributed to him in accordance with Article 20.2b) at the time when he ceases to be a Partner, except in case of redemption of Partnership Interests as foreseen under article 8 of the Articles. Interim accounts have to be established and agreed by the transferor, the transferee and the General Partner(s) as at the date of transfer of the Partnership Interests, to determine the right to profits of the leaving Partner.

Art. 8. Redemption of Partnerships Interests. After unanimous prior written consent of all Partners is obtained, the Partnership may redeem its own Partnership Interests.

For the avoidance of doubt the amount paid to a Partner in respect of the redemption of his Partnership Interest shall be the amount credited to his Capital Account which shall include the amounts specified in Article 20.2c).

Art. 9. Form of Partnership Interests - Partners' register. The Partnership Interests are and shall remain in registered form.

A Partners' register of the Partnership will be kept at the registered office of the Partnership and may be examined by each Partner who so requires.

Art. 10. Partners' liability. The General Partner is liable for all debt and losses which cannot be covered by the assets of the Partnership. In case of several General Partners, they are jointly and severally liable for all the obligations of the Partnership. The General Partner however is not bound to reimburse the Limited Partner for the paid-in amounts on the Partnership Interests.

The Limited Partner is only liable up to the funds contributed to the Partnership and has no liability other than for amounts not paid up on its Partnership Interests.

Art. 11. Management. The Partnership shall exclusively be managed by one or several General Partner(s). The Limited Partner, or the Limited Partners if several, shall take no part in the management or control of the business affairs of the Partnership and shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Partnership or to vote on matters relating to the Partnership.

The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Partners.

The General Partner(s) shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 12. Delegation of powers. The General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks provided that in no circumstances shall such (an) agent(s) be (a) Limited Partner(s). The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agents, the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agents so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

The appointment of agents pursuant to the present Article shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

Art. 13. Auditor. The Partnership may appoint and shall do so in the cases provided by the Law one auditor. The auditor shall be appointed by the general meeting of Partners for a term which may not exceed six years, renewable. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of Partners.

Art. 14. Representation. The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with Article 12 of these Articles.

Art. 15. General meeting of partners. The Partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any General Partner with at least one-day prior written notice. The general meeting of Partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

Any partner can take part in any general meeting of Partners by appointing in writing by mail, by facsimile, by electronic means or other suitable communication means, another person as proxyholder.

Subject to paragraph 6 of Article 15 of these Articles, resolutions at general meetings of Partners shall be passed validly by a simple majority of Partnership Interests with necessary the approval of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, of all General Partners.

Notwithstanding the previous paragraph, the general meeting of Partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented and approves any decision taken.

Any general meeting of Partners convened to amend any provision of these Articles shall not validly deliberate unless at least three quarters of the Partnership Interests and the Partnership Interest of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, of all General Partners, are present or represented and the Agenda indicates the proposed amendments to these Articles. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of Partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each Partner. Such convening notice shall reproduce the Agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of Partners. The second general meeting of Partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Partnership Interests represented. Resolutions at the first general meeting are validly adopted when approved by Partners representing three quarters of the Partnership Interests and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

Decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the Partners in writing, whether in original or by facsimile, e-mail, electronics means or by other suitable communication means. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution.

Art. 16. Annual General Meeting. An annual general meeting of Partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered address of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 17. Financial year. The Partnership's financial year shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Balance sheet. Each year, as of the end of each financial year, the General Partner will draw up the Partnership's balance sheet which will contain a record of the properties of the Partnership and the profit and loss account, with an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 19. Communication of the documentation. Each partner either in person or through a proxyholder may inspect at the registered address of the Partnership the inventory, the balance sheet and the profit and loss account upon simple request to the General Partner.

Art. 20. Capital account and Appropriation of profits.

20.1 Capital accounts

The Partners' Contributions shall be recorded in a capital account ("Capital Account") established for each Partner.

20.2 Appropriation of profits

a) Each Partner in the Partnership has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to his Partnership Interests in the Partnership for the period of time for which he is a Partner.

b) The distribution of profits (if any) shall be determined annually within six months of the year end by the general meeting of Partners, upon proposal of the General Partner(s) in his sole discretion and no distribution of profits shall be made to the Partners until so formally resolved.

c) The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. The amount that may be distributed shall not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward.

d) In accordance with Article 20.1 the Partnership shall establish a capital account for each Partner (both the General Partner(s) and the Limited Partner(s)), which shall reflect (i) the Partnership capital contributed by such Partner and (ii) in the event that the profits of the Partnership are not distributed to the Partners the amount of the undistributed profit share of each Partner and (iii) the amount of losses incurred by the Partnership in proportion to his Partnership Interests for the period of time for which he is a Partner.

Art. 21. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

Such general meeting of Partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Allocation of the liquidation surplus. After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid:

(a) to the Partners in proportion to the balances of their respective Capital Accounts until they have received an amount equal to the balances of their Capital Accounts immediately prior to such distribution, but after adjustment for gain or loss with respect to the disposition of the Partnership's assets incident to the liquidation of the Partnership and the winding up of its affairs, whether or not the disposition occurs prior to the liquidation of the Partnership; and thereafter

(b) to the Partners in proportion to the Partnership Interests held by each of them in the Partnership.

Art. 23. Miscellaneous. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Partnership and shall terminate on the December 31, 2010.

Subscription

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the one hundred thousand (100,000) Partnership Interests issued by the Partnership as follows:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, aforementioned, subscribes to one (1) Partnership Interest with a nominal value of one US Cent (USD 0.01), and to pay it up later on.

and

2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), aforementioned, acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V., aforementioned, and on behalf of PTC HOLDINGS C.V. subscribes to ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) Partnership Interests with an aggregate nominal value of nine hundred ninety-nine US Dollars and ninety-nine Cents (USD 999.99), and to pay them up later on.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its registration in Luxembourg are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolution of the partners

Immediately following the creation of the Partnership, the Partners resolved the following:

1. The registered address of the Partnership is fixed at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. CBS-LUX HOLDING LLC declared to accept to be the general partner of the Partnership with an unlimited liability.
3. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V. and on behalf of PTC HOLDINGS C.V. declared to accept to be the limited partner of the Partnership with a liability limited to its contribution.

Statement

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the Notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

CBS-LUX HOLDING LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, dûment enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4819356,

CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), une société des Bermudes ayant son siège social au Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton, HM12, Bermuda, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V., une société en commandite constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et son siège d'activité principal au Parliament Street 18, Milner House, Hamilton HM12, Bermudes, dûment enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24410683, et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V.

Les deux parties comparantes, ici représentées par M. Régis GALIOTTO, clerk de notaire, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, en Mai 2010.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Constitution. Il existe une société en commandite simple (ci-après la "Société"), qui est régie par les lois y relatives, en particulier les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée par la suite (ci-après la "Loi") ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts"), entre:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, précité, comme associé commandité unique de la Société (ci-après le "Commandité"), et
2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), précité, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V., précité, et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V. comme associé commanditaire unique de la Société (ci-après le "Commanditaire")

(Ci-après désigné ensemble par le terme les "Associés").

Art. 2. Raison sociale. La Société a pour raison sociale: "CBS SHOWTIME - CBS-LUX HOLDING LLC S.C.S."

Art. 3. Objet social. Les Associés ont organisé la Société dans l'objectif d'exercer une activité en commun, dans le but de réaliser des profits, des investissements, et en particulier, d'acquérir des participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

La Société peut en particulier acquérir des contrats de licence intra-groupe ainsi que les actifs et passif y relatifs et conduire et gérer des activités de licence.

La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange, ou tout autre moyen, des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificat de dépôt et autres dettes et plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, exceptées par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des titres, des obligations et tout autre instrument matérialisant une dette. La Société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments matérialisant une dette, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrir un ou des comptes bancaires à son nom.

La Société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant à la Société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La description ci-dessus doit être comprise dans son acception la plus large et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative.

Art. 4. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des Associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le(s) Commandité(s).

Art. 5. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

La Société ne finira pas d'exister par la démission, dissolution, faillite ou insolvabilité du Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, d'un des Commandités, à condition que la Société ait à tout moment au moins un Commandité et un Commanditaire.

Art. 6. Capital, Apports. Le capital social est fixé à mille U.S. Dollars (USD 1.000), représenté par cent mille (100.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'un U.S. Cent (USD 0,01) chacune (les "Parts d'Intérêt" et individuellement, une "Part d'Intérêt")

Le Commandité détient une (1) Part d'Intérêt de la Société.

Le Commanditaire détient quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts d'Intérêt de la Société.

Chaque Part d'Intérêt de Commandité ou Part d'Intérêt de Commanditaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales, annuelles ou extraordinaires.

Art. 7. Transfert des Parts d'Intérêt. Après obtention de l'approbation préalable unanime de tout les Associés, la cession de Parts d'Intérêt entre Commanditaires est libre.

La cession des Parts d'Intérêt à un tiers non associé ne peut avoir lieu qu'avec (i) l'accord de tous les autres Associés, Commandités et Commanditaires, et qu'après (ii) que ces Parts d'Intérêt aient été proposées aux Associés.

Pour tout point autre concernant la cession de Parts d'Intérêt, il est fait référence aux dispositions de l'article 21 de la Loi et de l'article 1690 du code civil.

Les Parts d'intérêt sont indivisibles pour la Société, de telle sorte qu'elle ne reconnaît qu'un seul porteur de Part d'Intérêt pour chaque Part d'Intérêt.

Il doit être précisé qu'un Associé conserve son droit aux bénéfices acquis conformément à l'article 20.2 a), mais non encore distribués conformément à l'article 20.2 b) lorsqu'il cesse d'être Associé, sauf pour le cas d'un remboursement de Parts d'Intérêt comme indiqué à l'article 8. Des comptes intérimaires doivent être établis et approuvés par le cédant, le cessionnaire et le Commandité à la date du transfert des Parts d'Intérêt, pour déterminer le droit aux profits de l'Associé sortant.

Art. 8. Remboursement des Parts d'Intérêt. Après obtention de l'approbation préalable unanime de tout les Associés, la Société peut racheter ses propres Parts d'Intérêt.

Il doit être précisé que le montant versé à l'Associé en remboursement des ses Parts d'Intérêt sera égal au montant crédité à son Compte de Capital, qui inclura les montants spécifiés à l'article 20.2c.

Art. 9. Forme des Parts d'Intérêt - Registre des Associés. Les Parts d'Intérêt ont et devront conserver la forme nominative.

Un registre des Associés ainsi que les livres de comptes de la Société seront conservés au siège social de la Société et pourront être consultés par les Associés le souhaitant.

Art. 10. Responsabilité des Associés. Le Commandité est responsable de toutes les dettes et pertes qui ne pourront être couvertes par les actifs de la Société. En cas de pluralité de Commandités, ils seront conjointement et solidairement responsables pour toutes les obligations de la Société. Le Commandité n'est cependant pas tenu de rembourser au Commanditaire les montants libérés de ses Parts d'Intérêt.

Le Commanditaire n'est responsable qu'à due proportion de ses apports, et n'a d'autres dettes que le montant non libéré des Parts d'Intérêts qu'il détient.

Art. 11. Gestion. La Société est gérée exclusivement par un ou plusieurs Commandité(s). Le Commanditaire, ou les Commanditaires s'il y en a plusieurs, ne doivent pas prendre part à la gestion ou à la direction des affaires de la Société et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou pour prendre part ou pour interférer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société, ou pour voter sur des sujets relatif à la Société.

Le(s) Commandité(s) est/sont investi(s) des pouvoirs les plus larges pour effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont par expressément réservé à l'assemblée des Associés par la Loi ou par ses statuts.

Le(s) Commandité(s) aura/auront les pleins pouvoirs pour exécuter et approuver au nom de la Société tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

En cas de pluralité de Commandités, les décisions des Commandités seront valablement adoptées à la majorité des Commandités.

Art. 12. Délégation de pouvoir. Le(s) Commandité(s) peut/peuvent, à tout moment, désigner un ou plusieurs mandataires ad hoc pour exécuter des tâches spécifiques, sous réserve qu'en aucun cas, un Commanditaire ne peut être nommé mandataire. Le(s) Commandité(s) déterminera/détermineront les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des mandataires, la durée de leur mandat et toute autre caractéristique de ce mandat. Les mandataires ainsi désignés sont dans tous les cas révocables ad nutum par décision du (des) Commandité(s).

La nomination de mandataires conformément à cet article n'aura pas d'incidence sur la responsabilité illimitée des Commandités.

Art. 13. Auditeur. La Société peut nommer un auditeur et devra le faire dans les cas prévus par la Loi. L'auditeur sera nommé par l'assemblée générale des Associés pour une durée qui ne pourra pas excéder six ans, renouvelable. L'auditeur peut être révoqué ad nutum par l'assemblée générale des Associés.

Art. 14. Représentation. La Société sera liée par la signature d'un Commandité seul, ou en cas de pluralité de Commandités, par tout Commandité ou tout mandataire ayant pouvoir de signer au nom de la Société suite à une procuration donnée en conformité avec l'article 12 des statuts.

Art. 15. Assemblée générale des Associés. Les Associés se réuniront autant de fois que nécessaire sur convocation du Commandité, ou, en cas de pluralité de Commandités, sur convocation de tout Commandité notifiée au moins un jour à l'avance. L'assemblée générale des Associés sera tenue au lieu indiqué dans la convocation.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, ils peuvent renoncer par écrit à l'obligation de convocation préalable.

Tout Associé peut être représenté à une assemblée générale des Associés en nommant par écrit au moyen d'un courrier, d'un fax, de moyens électroniques ou de tout autre moyen de communication adapté, une autre personne comme mandataire.

Sous réserve du sixième alinéa de l'article 15 de ses Statuts, les décisions à l'assemblée générale des Associés seront valablement adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés à l'assemblée.

Nonobstant l'alinéa précédent, l'assemblée générale des Associés ne pourra pas valablement délibérer à moins que le Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, que tous les Commandités, soient présents ou représentés.

Toute assemblée générale des Associés convoquée pour modifier une clause des ces Statuts ne délibérera valablement que si la moitié au moins des Parts d'Intérêt émises est présente ou représentée et si l'ordre du jour mentionne la proposition de modification des statuts. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale des Associés peut être convoquée par lettre recommandée portant le tampon prouvant la date d'envoi à chaque Associé. Une telle convocation doit reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée générale précédente. La seconde assemblée générale des Associés délibère valablement quelle que soit la proportion de Parts d'Intérêts présentes ou représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par l'approbation des Associés représentant les trois quarts des Parts d'Intérêt émises et par l'approbation du Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, par chacun des Commandités.

Les décisions des Associés peuvent être prises par résolutions circulaires, dont le texte doit être envoyé par écrit aux Associés, en original ou par fax, e-mail, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication adapté. Les Associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires.

Art. 16. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes doit être tenue tous les ans dans les six mois suivants la clôture de l'exercice social, au siège social de la Société ou à toute autre place indiquée dans la convocation.

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Bilan. Chaque année avec effet à la fin de l'exercice social, le Commandité établit le bilan qui comprendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conformément aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 19. Communication des documents. Tout Associé, soit en personne soit par un représentant, peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. Compte de capital et Allocation des profits.

20.1 Compte de capital

Les apports des Associés seront inscrits dans un compte de capital ("Compte de Capital") établi pour chaque Associé.

20.2 Allocation des bénéfices

(a) Les Associés auront un droit à participation aux bénéfices à proportion des Parts d'Intérêt qu'ils détiennent pour la période durant laquelle ils ont été associés;

(b) La distribution des bénéfices (s'il y a lieu) sera décidée annuellement dans les six mois de la fin de l'exercice social par l'assemblée générale des Associés, sur proposition du(des) Commandité(s) et à leur seule discrétion, et aucune distribution de bénéfice ne peut être faite sans un tel formalisme.

(c) Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Le montant qui peut être distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées.

(d) Conformément à l'article 20.1, la Société établira un Compte de capital pour chacun des Associés (Commanditaire(s) et Commandité(s)) qui reflétera: (i) les apports fait à la Société par les Associés et (ii) dans l'hypothèse où les bénéfices de la Société ne sont pas distribués aux Associés, le montant de la part non distribuée de chaque Associé et (iii) le montant des pertes subies par la Société à proportion des Parts d'Intérêt qu'ils détiennent pour la période durant laquelle ils ont été associés

Art. 21. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, quelle qu'en soit la raison et le moment, la liquidation sera effectuée pas un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé la liquidation.

Cette assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs du (des) liquidateur(s).

Art. 22. Répartition du boni de liquidation. Après paiement de toutes les dettes et obligations de la Société, ou le dépôt de fonds à cette fin, le boni sera payé:

(a) aux Associés, à due proportion du solde de leur Compte de Capital respectif jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal à leur solde juste avant cette distribution, mais après ajustement pour gains et pertes relatif à la disposition des actifs de la Société et la liquidation de ses affaires, que la disposition ait lieu ou non avant la liquidation de la Société, et par la suite,

(b) aux Associés proportionnellement aux Parts d'Intérêts détenues par chacun d'entre eux.

Art. 23. Divers. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents Statuts, les parties s'en réfèrent à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux cent mille (100,000) Parts d'Intérêt émises par la Société comme indiqué ci-après:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, précité, souscrit à une (1) Part d'Intérêt d'une valeur nominale d'un U.S. Cent (USD 0,01) et de la libérer ultérieurement;

et

2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), précité, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V., précité et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V., souscrit à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts d'Intérêt d'une valeur nominale totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf US Dollars et quatre-vingt-dix-neuf Cents (USD 999,99) et de les libérer ultérieurement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de son enregistrement au Luxembourg à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Décisions des associés

Suite à la création de la Société, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. CBS-LUX HOLDING LLC déclare accepter être l'associé commandité de la Société, indéfiniment responsable.

3. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), précité, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V. et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V. déclare accepter être l'associé commanditaire de la Société, responsable jusqu'à concurrence de son apport.

Déclaration

Le notaire instrumentais, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mai 2010. Relation: lac/2010/21630. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 MAI 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010085563/451.

(100076701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

EPGF (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010085350/11.

(100075610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Métis, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.491.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085351/12.

(100075428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010085352/11.

(100075603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Japan Property Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 1.561.677.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, avenue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.974.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010085413/15.

(100075709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Artnelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.911.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085353/12.

(100075426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

A-Jet Solution, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.195.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085354/12.

(100075425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Arctivité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010085355/11.

(100075601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Alpea, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 106.196.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085356/12.

(100075424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

MJH SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 138.430.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085357/10.

(100075665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Affich'Net Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3337 Hellange, 25, Munnereferstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 112.013.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085358/10.

(100075663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Swap Enhanced Asset Linked Securities (SEALS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 48.706.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale d'actionnaires du 20 Mai 2010.

En date du 20 mai 2010 rassemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eric Vanderkerken, en tant que administrateur de la Société et ce avec effet immédiat.
 - de nommer Paul Lamberts, employé, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat.
- Son mandat expirera lors de l'assemblée générale portant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs:

- Johan Dejans
- Richard Brekelmans
- Paul Lamberts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Johan Dejans
Mandataire

Référence de publication: 2010086442/22.

(100076867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Asian Bulk and Minerals Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 95.352.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085359/12.

(100075423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Data Direct Indexagent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 109.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085360/10.

(100075661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Avanti Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 110.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085361/10.

(100075658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Altercap CCA I SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.371.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth May.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Altercap Lux I Bis, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (SIF), with registered address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B pending (the Shareholder), duly represented by Altercap Lux, its general partner, with registered address at 412F route d'Esch, L-2086 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B pending, itself represented by Arnaud BON, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Altercap CCA I SA" (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR31,000 (thirty one thousand euros) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR100 (one hundred euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company subject to the powers reserved to the Board.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Monday in April of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad (but not in the United Kingdom (UK)) if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place (but not in the UK) and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company and who must not be a resident of the UK and who must manage the affairs of the company from outside the UK. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least four (4) directors who need not be shareholders of the Company. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. At all times there shall be at least two (2) Luxembourg resident directors and not more than one (1) UK resident director.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting. No UK resident director may be appointed as Chairman, secretary or chairman pro tempore.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy provided that a UK resident director may not act as proxy for any other director.

One member of the Board (other than a UK resident member) may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are present in person. No UK resident director may participate in a meeting of the Board unless he or she is physically present at the meeting. Directors resident in other jurisdictions may participate where they are not physically present provided that they do not participate from the UK and that two members are physically present in Luxembourg. Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented in accordance with the preceding paragraphs at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of Resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company provided that such person must not be a UK resident nor must that person carry out any acts pursuant to such appointment from the UK. If the person is a member of the Board (the Managing Director), the Board will have to disclose the remuneration of the Managing Director to the General Meeting.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors provided that such person must not be a UK resident nor must such person carry out any acts pursuant to such appointment from the UK. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions within the Company (a) provided that such person must not be a UK resident, (b) such person must not carry out any acts pursuant to such appointment from the UK and (c) overall management and control of the Company's affairs must be retained and actively carried out by the Board and that all matters of policy, strategy and key business decisions must be made by the Board at meetings of the Board.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of a category A director (but not including a UK resident director) and a category B director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power and provided that such person is not a UK resident. If the Board has appointed a Managing Director, the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Managing Director, insofar as the daily management and affairs of the Company are concerned.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to Seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2010. The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR31.000 (thirty one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 3,000.-

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 4 (four) directors two (2) directors being the category A directors and two (2) directors being the category B directors;

2. the following persons are appointed as category A directors:

Jaime Prieto, born in Madrid (Spain) on 2 June 1976, with professional address at 201 Bishopsgate, London EC2M 3 AF, United Kingdom; and

Laurent Bouvier, born in Lyon (France) on 2 August 1977, with professional address at 148 rue de l'Université, 75007, Paris, France.

the following persons are appointed as category B directors:

Marc Limpens, born in Overijse (Belgium) on 17 February 1951, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

Harald Charbon, born in Verviers (Belgium) on 11 July 1969, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2016; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résident au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Altercap Lux I Bis, société en commandite par actions, société d'investissement à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (SIF), ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B en attente (l'Actionnaire) et ici dûment représentée par Altercap Lux, son associé commandité, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B en attente, elle-même représentée par Arnaud BON, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un procuration lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Altercap CCA I SA" (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci- après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des inves-

tissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, en conformité avec les pouvoirs expressément réservés au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier lundi d'avril de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger (sauf au Royaume-Uni) si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux (sauf au Royaume-Uni) et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (ni) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique) et qui ne doit pas être résident du Royaume-Uni ni exercer ses fonctions d'administration de la Société depuis le Royaume-Uni. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins quatre (4) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles. Il y aura à tout moment au minimum deux (2) administrateurs résidents du Luxembourg et au maximum un (1) administrateur résident du Royaume-Uni.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question. Aucun résident du Royaume-Uni ne peut être nommé président, secrétaire ou président pro tempore.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire, à l'exception d'un administrateur résident du Royaume-Uni qui ne peut pas agir comme mandataire d'un autre administrateur.

Un membre du Conseil d'Administration (autre qu'un résident du Royaume-Uni) peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à

la réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur résident du Royaume-Uni ne peut participer à une réunion du Conseil d'Administration à moins d'y être physiquement présent. Les administrateurs ayants leur résidence dans une autre juridiction peuvent participer à la réunion du Conseil d'Administration sans y être physiquement présents à condition qu'ils n'y participent pas à partir du Royaume-Uni et que deux membres soient physiquement présents au Luxembourg.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée conformément aux précédents paragraphes à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société, à condition que ce délégué ne soit pas résident du Royaume-Uni et n'accomplisse aucun acte en vertu de sa nomination à partir du Royaume-Uni. Si le délégué est membre du Conseil d'Administration (l'Administrateur Délégué), le Conseil d'Administration devra révéler la rémunération de l'Administrateur Délégué à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration à condition que cette personne ne soit pas résidente du Royaume-Uni et n'accomplisse aucun acte en vertu de sa nomination à partir du Royaume-Uni. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques au sein de la Société à condition (a) que cette personne ne soit pas résidente du Royaume-Uni, (b) que cette personne n'accomplisse aucun acte en vertu de sa nomination à partir du Royaume-Uni et (c) que la gestion globale et le contrôle des affaires de la Société restent activement exercés par le Conseil d'Administration et que toutes les questions de politique générale, de stratégie et les décisions clés de l'entreprise soient prises par le Conseil d'Administration lors de ses réunions.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A (excepté un administrateur résident du Royaume-Uni) et d'un administrateur de catégorie B, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés et à la condition que cette personne ne soit pas résidente du Royaume-Uni. Si le Conseil d'Administration a nommé un Administrateur Délégué, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Administrateur Délégué pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseurs d'entreprises agréé(s) sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux

biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à rencontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à rencontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de Saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à rencontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à rencontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.000,-.

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 4 (quatre), 2 (deux) administrateurs étant des administrateurs de catégorie A et les 2 (deux) autres administrateurs étant des administrateurs de catégorie B;

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A de la Société:

Jaime Prieto, né à Madrid (Espagne) le 2 juin 1976, ayant son adresse professionnelle au 201 Bishopsgate, London EC2M 3 AF, Royaume-Uni; et

Laurent Bouvier, né à Lyon (France) le 2 août 1977, ayant son adresse professionnelle au 148 rue de l'Université, 75007, Paris, France.

les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B de la Société:

Marc Limpens, né à Overijse en Belgique le 17 février 1951, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

Harald Charbon, né à Verviers en Belgique le 11 juillet 1969, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2016; et

4. le siège social de la société est fixé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BON - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le neuf juin de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010087768/724.

(100077994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Fonrux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 120.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085362/10.

(100075656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Alena Institut Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085363/10.

(100075654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

About Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085364/10.

(100075652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Wako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 49.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Differdange, le 01.06.2010.

Paul Thael

Directeur

Référence de publication: 2010085366/13.

(100075953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Euresa-Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 43.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Jean-Pierre Quairière

Directeur Général

Référence de publication: 2010085367/11.

(100075940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Hang Chow, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 96, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 20.867.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085368/10.

(100076125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

BB & MT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4579 Oberkorn, 10, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 63.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010085370/10.

(100075567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

BB & MT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4579 Oberkorn, 10, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 63.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010085371/10.

(100075565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Sami-Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9909 Troisvierges, 3, rue Jinken.

R.C.S. Luxembourg B 106.868.

—
AUSZUG

Aus einer Urkunde des Notars Fernand UNSEN, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch vom 17. Mai 2010, einregistriert in Diekirch am 19. Mai 2010, DIE/2010/4605,

geht hervor dass, die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SAMI-BAU G.m.b.H" mit Sitz in L-9908 Uffingen, 3, rue Jinken, gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom 3. Juni 1998, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 600, vom 19. August 1998, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer RC B106868 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen sind und Herrn Redzep DRAGOLOVCANIN zum administrativen Geschäftsführer ernannt haben., wohnhaft in L-9511 Wiltz, rue Aneschbach.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 27. Mai 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010086359/18.

(100076372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

BB & MT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4579 Oberkorn, 10, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010085372/10.

(100075562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Vireos Investment Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.353.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour Vireos Investment Fund S.A., SICAV-SIF

Référence de publication: 2010085373/12.

(100075750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.954.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour Sicav Patrimoine Investissements.

Référence de publication: 2010085374/12.

(100075737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Basler Fashion Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.833,34.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.918.

Le bilan au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Basler Fashion Luxco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010085375/13.

(100075930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Servus LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.911.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Servus Luxco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010085376/13.

(100075928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Direl HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.935.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Direl Holdco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010085377/13.

(100075926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Actor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.905.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor Holdco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010085378/13.

(100075921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Deepinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.505.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 17 mai 2010.

1. La cooptation de Mme Virginie DOHOGNE décidée par le conseil d'administration en date du 30 juillet 2009 comme administrateur a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Mme Virginie DOHOGNE a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DEEPINVEST S.A

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A

Signatures

Référence de publication: 2010089194/22.

(100077590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Transports Schiocchet Excursions Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale:

R.C.S. Luxembourg B 60.642.

—
Les comptes annuels clos au 30 septembre 2009 et approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 28 mars 2010 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de leur dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2010085387/10.

(100075548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

L'Aiguille d'Or, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 31, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 53.255.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010085399/11.

(100075164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Transports Schiocchet Excursions Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale:

R.C.S. Luxembourg B 60.642.

—
Les comptes annuels clos au 30 septembre 2004 et approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 15 mars 2005 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de leur dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2010085392/10.

(100075564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.